

Revenu et douane de Sa Majesté **23 avril 2020**

La propagation de la Covid-19 est la plus grande urgence sanitaire publique de notre génération. Le Royaume-Uni n'épargne aucun effort pour maîtriser la pandémie et minimiser son impact.

Le Royaume-Uni a déjà pris plusieurs mesures, notamment en réduisant les temps d'attente des expéditions afin d'obtenir une autorisation plus rapide d'avancer, en évaluant la nécessité pour le personnel d'être sur place si ces fonctions peuvent être exécutées à distance et en modifiant les heures d'ouverture des locaux pour faciliter le traitement.

Nous avons également introduit l'utilisation du courrier électronique au lieu des demandes d'autorisation postales afin de réduire la contamination croisée et la propagation virale, et nous autorisons l'utilisation de chiffres estimatifs pour l'établissement des déclarations supplémentaires.

Nous conseillons aux commerçants, à leurs agents et aux organismes gouvernementaux concernés d'échanger les documents par voie électronique. Cet échange peut se faire par courrier électronique, par télécopie ou par photographie numérique. Les commerçants peuvent également demander que leurs autorisations existantes s'appliquent à des lieux supplémentaires. Nous publierons également en ligne une liste exhaustive des organismes gouvernementaux présents à la frontière, ainsi que leurs adresses électroniques et leurs coordonnées.

Nous avons également pris un certain nombre de mesures concernant les mouvements de transit, notamment pour que les marchandises expédiées en transit soient directement acheminées vers toute installation de stockage temporaire approuvée, même si elle n'est pas située près d'un bureau de départ du transit.

L'exonération des droits d'importation (droits de douane et TVA à l'importation) pour le matériel médical destiné à lutter contre la Covid-19 est un élément clé des mesures prises par le Royaume-Uni. Nous avons également activé notre méthode de dédouanement pour les secours en cas de catastrophe, afin d'accélérer le dédouanement aux points d'entrée des marchandises destinées à combattre la Covid-19.

Le chancelier de l'Échiquier a annoncé un ensemble de mesures de soutien sans précédent pour les entreprises, notamment une amélioration des délais de paiement, des prêts garantis par l'État d'une valeur de 330 milliards de livres sterling et un programme de soutien aux travailleurs. Les entreprises immatriculées à la TVA peuvent également reporter leurs paiements de la TVA nationale en même temps que leurs déclarations de TVA d'ici à la fin juin, et auront jusqu'à la fin de l'exercice financier pour payer la TVA exigible.

Ces changements ont été publiés sur le site Gov.uk, et nous avons communiqué avec les organismes commerciaux pour maximiser la distribution aux entreprises dans tout le pays. Veuillez suivre ces liens pour accéder aux conseils correspondants :

<https://www.gov.uk/guidance/moving-goods-through-customs-during-the-coronavirus-covid-19>

<https://www.gov.uk/guidance/customs-authorisations-during-the-coronavirus-covid-19>

<https://www.gov.uk/difficulties-paying-hmrc>